



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 1

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 8

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : 6

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNZY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

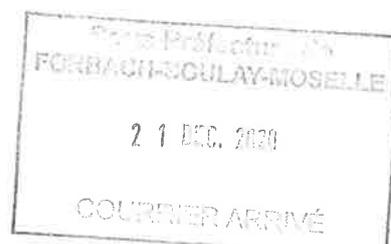
✓ Absents : 3

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI, Hubert BUR

28. MARCHES PUBLICS

OBJET : MARCHE NEGOCIE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET DES DECHETS ULTIMES SUPPLEMENTAIRES 2020 DU SYDEME

Le Conseil Syndical,



EXPOSE que le Sydeme ne disposant pas d'installation de valorisation ou de traitement des déchets résiduels et ultimes, l'exécution de ces prestations a été dévolue par contractualisation avec des tiers selon les modalités suivantes :

- Signature d'un marché composé des trois lots décrits ci-dessous :
 - **Lot 01 – Valorisation de sacs bleus** : attribué à la société EEW située à Neunkirchen,
 - **Lot 02 – Traitement des OMR** : attribué au groupement SUEZ/HAGANIS (Téting-sur-Nied/Metz) pour l'enfouissement/la valorisation des OMR
 - **Lot 03 – Traitement des déchets ultimes** : attribué à SUEZ (Téting-sur-Nied).
- Signature d'un partenariat avec le syndicat allemand EVS pour la mutualisation des services de valorisation des déchets ménagers des deux syndicats : traitement des déchets ménagers résiduels du Sydeme contre valorisation des biodéchets sarrois par méthanisation.

En 2020, ces contrats permettent au Sydeme de bénéficier selon les exutoires, des capacités de traitement suivantes :

- EEW (lot 01) : 35 000 tonnes
- SUEZ (lot 02) : 22 400 tonnes
- HAGANIS (lot 02) : 5 600 tonnes
- SUEZ (lot 03) : 15 000 tonnes
- EVS (partenariat) : 30 000 tonnes (prévisionnel 2020) revu à la baisse suite à l'épidémie de Covid-19 à hauteur de 27 000 tonnes.

Or l'année 2020 voit les quantités de déchets résiduels et ultimes augmenter au-delà des capacités de traitement ouvertes sur ces différents exutoires.

CONSIDERANT que la crise sanitaire résultant de l'épidémie de Covid-19 a fortement impacté le schéma traditionnel de gestion des déchets ménagers à savoir la nécessité de traiter dans l'urgence l'ensemble des flux produits par les ménages de façon à garantir la limitation de la propagation du virus en détournant le produit de la collecte des déchets ménagers potentiellement contaminés et habituellement destinés à la valorisation matière (recyclables) et biologique (méthanisation) vers les exutoires dits d'élimination (incinération et enfouissement) durant toute la période du confinement. Le volume de déchets détourné est estimé à 1 361 tonnes.

CONSIDERANT un certain nombre d'événements imprévisibles :

- La suspension de l'activité des filières de traitement et de valorisation avalées dont notamment les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique, les Meubles et les Textiles. En l'absence de collecte spécifique pour ces déchets, une partie du flux a été détournée vers l'élimination ultime.
- La suspension de l'activité du centre de tri des recyclables du Sydeme, installation de 1ère génération employant 32 agents de tri manuel des déchets. Compte tenu du risque sanitaire majeur que représente le tri manuel des déchets, l'activité de tri a été suspendue totalement pendant 4 semaines. Pendant cette période d'arrêt suivie d'une reprise progressive de l'activité de tri, le service de collecte des déchets a été maintenu pour des raisons de salubrité publique. Des sacs de collecte sélective ont ainsi continué à être collectés. Le Sydeme ne disposant pas d'une capacité de stockage suffisante, il a été contraint d'éliminer la collecte sélective par valorisation thermique. Il en a ainsi résulté une consommation non programmée de la capacité de nos capacités de traitement de résiduels de l'ordre 1 600 tonnes.
- Une augmentation de la production de déchets ménagers et assimilés résiduels et ultimes (notamment apportés en déchèterie) lors du déconfinement.
- La diminution de 2 350 tonnes de la capacité annuelle allouée par le partenaire allemand du Sydeme, en raison de ses propres besoins pour traiter par incinération les déchets potentiellement contaminés.

- Par ailleurs, le jeudi 5 novembre 2020, l'unité d'incinération de Velsen a annoncé fermer son site de traitement pendant trois semaines à compter du 9 novembre pour réaliser des opérations de maintenance, et ne dispose pas de solutions alternatives pour le traitement des déchets du Sydeme. Cela représente 1 200 tonnes supplémentaires.

CONSIDERANT que durant toute cette période, le Sydeme a entretenu des discussions et échanges avec ses prestataires de traitement afin de trouver des solutions pour répondre :

- D'un côté à la hausse des tonnages de déchets expédiés vers les exutoires dits d'élimination,
- De l'autre, à la baisse des tonnages alloués au syndicat par son homologue allemand dans le cadre du partenariat transfrontalier.

CONSIDERANT que les besoins du Sydeme en termes de capacité d'élimination des déchets ménagers et assimilés est estimé à environ 7 000 tonnes jusqu'au 31 décembre 2020,

CONSIDERANT qu'à fin octobre, seules 1 250 tonnes de capacité supplémentaires ont pu être contractualisées par avenant avec l'un des prestataires de traitement du Sydeme, l'ensemble des exutoires habituels étant au maximum de leur capacité de traitement,

CONSIDERANT qu'à fin octobre aucune autre solution n'a pu être apportée par les prestataires habituels, que le Sydeme a épuisé la totalité de la capacité annuelle maximale de 2020 qui lui est allouée au titre des marchés et partenariat pour le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés et que tous ont répondu défavorablement à la prise en charge de tout ou partie des 5 500 tonnes estimées, restant à traiter.

CONSIDERANT que l'absence d'exutoire en mesure de réceptionner les déchets ménagers résiduels et assimilés risque d'entraîner le dysfonctionnement d'un certain nombre d'installations de collecte et de traitement des déchets avec un risque sanitaire accru :

- dysfonctionnement et/ou blocage des 28 déchèteries du territoire (tout-venant),
- dysfonctionnement des prestations de collecte,
- dysfonctionnement de l'unité de méthanisation de Morsbach (impossibilité d'éliminer les refus) et des trois centres de tri Multiflux (impossibilité d'éliminer les déchets résiduels).

CONSIDERANT de ce fait l'urgence impérieuse de trouver un nouvel exutoire de traitement, capable d'accueillir à compter du 2 novembre 2020 de 5 500 à 7 000 tonnes de déchets, rendant impossible le respect des délais généraux de passation des appels d'offres,

Le Sydeme a entrepris un démarchage auprès des exutoires de traitement dans la Région Grand Est pour connaître les éventuelles capacités de traitement restantes pour 2020. Les groupes Suez, Veolia et Pizzorno ont été sollicités. Seul le groupe Pizzorno serait en mesure de réceptionner de 5 500 à 7 000 tonnes de déchets du Sydeme sur le site d'Aboncourt.

Dans un souci de salubrité publique lié au maintien du service public pour la gestion des déchets, compte tenu de la prolongation de l'état d'urgence lié à la COVID 19, le Sydeme a souhaité, à titre exceptionnel, établir un marché sans publicité ni mise en concurrence avec le groupe Pizzorno pour la réception et le traitement des déchets résiduels et ultimes des mois de novembre et décembre 2020 pour un estimatif de 5 500 à 7 000 tonnes. Ce tonnage représente moins de 5% du tonnage global annuel de déchets résiduels pris en charge par le Sydeme.

EXPOSE que le dossier a été présenté en Commission d'Appel d'Offres le 09 novembre 2020 et transmis à la sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

PRECISE que l'utilisation de cette procédure demeure exceptionnelle et dans l'attente de la stabilisation de la situation à compter du 1^{er} janvier 2021. En effet, au 1^{er} janvier 2021, le Sydeme sera

à nouveau sous le couvert des marchés de traitement et des capacités de traitement contractuelles dont il dispose avec ses prestataires habituels.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

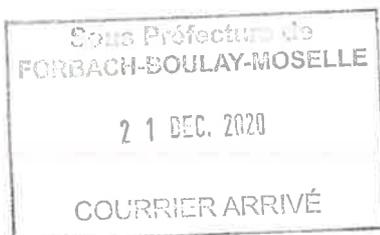
46 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- De prendre acte de l'établissement d'un marché négocié pour le traitement complémentaire des déchets ménagers résiduels et des déchets ultimes du Sydeme avec la société Pizzorno,
- De prendre acte et approuver la signature de ce marché par le Président, considérant l'urgence de la situation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte rendu de la délibération, le... **21 DEC. 2020**
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... **21 DEC. 2020**